REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-566 DU 22 NOVEMBRE 1999
Portant Nomination et Promotion à titre exceptionnel, civil et Etranger dans l'Ordre National du Bénin

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;

VU le Décret N ° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement;

VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;

VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

VU l'Extrait du Relevé des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 29 Septembre 1999 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Est nommé et promu à titre exceptionnel, civil et étranger au grade de Commandeur dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à compter du Jeudi 28 Octobre 1999 (date de sa réception dans l'Ordre), son Excellence Monsieur VOLKER SEITZ, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Fédérale d'Allemagne près la République du Bénin, en fin de mission, pour avoir

contribué de façon positive au renforcement de la Coopération et de l'Amitié Bénino-Allemande.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 22 novembre 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,

Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2- MINISTERES 19 - GCONB 20- SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSE 1.